

**LIMITES ADMINISTRATIVES DE
LA MRC de La Haute-Côte-Nord**

TROUSSE D'ACCOMPAGNEMENT

**RELATIVE À LA LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE
VILLÉGIATURE PRIVÉE AU PREMIER REQUÉRANT
SUR LE TERRITOIRE PUBLIC DE LA CÔTE-NORD**



MRC
La Haute-Côte-Nord

La MRC de La Haute-Côte-Nord offre à la population la possibilité d'obtenir, sur la base du premier requérant, des emplacements de villégiature privée situés sur les terres du domaine de l'État dans la région administrative de la Côte-Nord. Ces emplacements, d'une superficie d'environ 4 000 mètres carrés, sont offerts en location par bail renouvelable annuellement. Le loyer annuel minimum est de 335 \$ et est révisable selon les modalités prévues au Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État. Des frais d'ouverture de dossier de 128 \$ taxables et non remboursables seront exigés lors du dépôt de la demande de location. Des frais d'administration de 388 \$ taxables seront exigés lors de l'émission du bail.

1. Comment faire sa demande

- 1.1 Prendre connaissance de la carte relative au *territoire visé par la demande* afin de vérifier si l'emplacement convoité est ouvert à la villégiature. (Voir lien au point 3).
- 1.2 Prendre connaissance du *répertoire hydrographique* (ne s'applique pas pour le territoire de la Basse-Côte-Nord ni celui de la MRC de Minganie). Si l'emplacement désiré est situé aux abords des lacs et rivières apparaissant au répertoire, communiquer avec la MRC de La Haute-Côte-Nord à l'adresse ci-dessous.
- 1.3 Pour obtenir un emplacement en bordure d'un lac ou d'un tronçon de rivière qui **n'est pas inscrit** au *répertoire hydrographique*, identifier ce dernier sur une carte (de préférence une carte topographique à l'échelle 1/20 000 ou 1/50 000). Indiquer, si possible, un deuxième choix d'emplacement sur les rives du même lac ou tronçon de rivière. Il est recommandé de visiter préalablement les lieux. Pour obtenir des cartes topographiques, communiquer avec Géoboutique Québec au 1-877-803-0613 ou par courrier électronique à geoboutique@mern.gouv.qc.ca ou en visitant le site Internet (<https://mrnf.gouv.qc.ca/>).
- 1.4 Compléter, au meilleur de votre connaissance, la *fiche descriptive du terrain de villégiature demandé* pour chaque emplacement désiré (se référer au point 2 ci-dessous) ainsi que le formulaire de *demande d'utilisation du territoire public*.
- 1.5 Transmettre la ou les *fiches descriptives du terrain de villégiature demandé*, la *demande d'utilisation du territoire public* et la *carte identifiant le ou les emplacements désirés*, accompagné d'un chèque ou mandat-poste de 147,17 \$ à l'ordre de la MRC de La Haute-Côte-Nord, à l'adresse suivante :

MRC de La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Téléphone : (418) 233-2102
Télécopieur : (418) 233-3010
Courriel : info@mrchcn.qc.ca
Site Internet : www.mrchcn.qc.ca

2. Comment compléter la fiche descriptive du terrain de villégiature demandé

L'emplacement doit être situé dans un secteur ouvert à la villégiature et conforme aux huit critères suivants :

2.1 Pente de l'emplacement

La pente de l'emplacement doit être inférieure à 30 %, ce qui signifie que l'emplacement s'élève d'environ 9 mètres (30 pieds) sur une distance de 30 mètres (100 pieds).

2.2 Nature du sol

Dans l'aire où l'installation septique sera implantée, l'épaisseur des dépôts de surface (sable ou gravier) doit être suffisante afin de répondre aux exigences du Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées des résidences isolées appliqué par la municipalité.

2.3 Drainage

L'emplacement doit être situé sur un sol bien drainé avec une nappe phréatique (nappe d'eau située à l'intérieur du sol et alimentant des sources) dont la profondeur

répond aux exigences du Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées des résidences isolées appliqué par la municipalité.

2.4 Dimension de l'emplacement

Un emplacement doit mesurer 50 mètres (164 pieds) de façade sur 80 mètres (263 pieds) de profondeur correspondant à une superficie de 4 000 mètres carrés.

2.5 Localisation (cours d'eau)

L'emplacement convoité doit être situé à plus de 50 mètres (164 pieds) d'un cours d'eau à écoulement permanent et à plus de 5 mètres (16 pieds) d'un cours d'eau à écoulement intermittent (dont le lit du cours d'eau s'assèche périodiquement).

2.6 Emplacement riverain

L'emplacement doit être riverain à un lac ou à un cours d'eau navigable en embarcation. De plus, la construction devra respecter une distance minimale de la ligne des hautes eaux conformément à la réglementation de la municipalité ou de la MRC concernées, et ce, lors de l'obtention du permis de construction. La construction devra également respecter les distances minimales prévues au règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'état.

2.7 Accès public

Le terrain demandé devra être situé à une distance minimum de 100 mètres de tout accès public.

2.8 Densité

Il doit avoir un emplacement en vigueur sur le plan d'eau pour y déposer une demande.

3. Renseignements additionnels

Avant d'obtenir un bail à des fins de villégiature privée, nous vous recommandons de vous informer, auprès de la municipalité ou de la MRC concernée, des règles exigées par cette dernière en matière d'implantation de bâtiment et d'installation septique afin de vous assurer que les permis de construction de chalet et d'installation septique vous seront délivrés.

Veillez noter que l'aménagement ou la construction d'un chemin menant à un emplacement de villégiature nécessite l'obtention d'autorisations de la part du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, nous vous invitons à communiquer avec le point de service dont les coordonnées sont indiquées au point 1.5 du présent document.

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts se réserve le droit de diminuer le nombre d'emplacements offerts et de modifier en tout temps le présent avis et les documents qui l'accompagnent.

Pour consulter les secteurs ouverts au premier requérant, veuillez vous référer au lien suivant : <https://arcq.is/4DDqT>

Demande d'utilisation du territoire public

AVANT DE REMPLIR LE FORMULAIRE, LISEZ L'INFORMATION AU VERSO

A – IDENTITÉ DU DEMANDEUR		Numéro de client (si vous êtes déjà un client de la MRC) :
1	IDENTITÉ _____ <small>NOM ET PRÉNOM OU PERSONNE MORALE (EN LETTRES MOULÉES)</small>	<input type="checkbox"/> M ^{me} <input type="checkbox"/> M.
2	À remplir s'il s'agit d'un groupe de personnes, d'une association ou d'une personne morale. REPRÉSENTÉ(E) PAR : _____ <small>NOM ET PRÉNOM DU REPRÉSENTANT</small> _____ <small>FONCTION</small>	
3	ADRESSE <small>(DEMANDEUR OU REPRÉSENTANT)</small> _____ <small>Code postal :</small> _____	
4	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE <small>(DEMANDEUR OU REPRÉSENTANT)</small> Résidence : _____ Autre : _____ Courriel : _____	
B – NATURE DE LA DEMANDE		
1	Cochez la nature de la demande : <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> Achat <input type="checkbox"/> Autorisation <input type="checkbox"/> Servitude <input type="checkbox"/> Échange <input type="checkbox"/> Autre	
2	Quel usage faites-vous ou désirez-vous faire du terrain ? (ex. : construction d'un chalet, d'un abri sommaire, d'une résidence, d'un commerce, d'une pourvoirie, ou agrandissement d'un terrain pour respecter des normes municipales, etc.) _____ _____	
3	Indiquez à quelle fin vous faites la demande : <input type="checkbox"/> Privée <input type="checkbox"/> Commerciale <input type="checkbox"/> Industrielle <input type="checkbox"/> Communautaire <input type="checkbox"/> Utilité publique <small>S'il s'agit d'une demande d'achat à des fins d'agrandissement, veuillez joindre une copie de votre titre de propriété. S'il s'agit d'une demande de location, veuillez joindre les photos du terrain désiré.</small>	
C – LOCALISATION ET DIMENSIONS DU TERRAIN DEMANDÉ		
<small>Fournissez les renseignements suivants s'ils sont pertinents et joignez un croquis, un extrait de carte topographique ou un fichier numérique.</small>		
1	Désignation au cadastre du Québec Numéro de lot rénové (numéro supérieur à 1 000 000) : _____	
2	Désignation au cadastre non rénové Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : _____ Rang, bloc, territoire non divisé : _____ Lot, parcelle, partie : _____	
3	Autres informations Feuillet cartographique : _____ Nom du plan d'eau : _____ Municipalité ou MRC : _____	
4	Coordonnées : <input type="checkbox"/> GPS <input type="checkbox"/> Autre Latitude : _____ Longitude : _____ OU Projection : <input type="checkbox"/> UTM <input type="checkbox"/> MTM Fuseau : _____ Datum : <input type="checkbox"/> NAD 27 <input type="checkbox"/> NAD 83 Nord : _____ Est : _____	
5	Dimensions Largeur (mètre) : _____ Profondeur (mètre) : _____ Superficie (mètres carrés) : _____	
D – DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES		
<small>Présentez tout autre document complémentaire utile à l'étude de votre demande.</small> _____ _____		
E – DÉCLARATION		
<small>Je déclare être majeur, avoir pris connaissance de l'information au verso du formulaire et avoir fourni les renseignements exacts.</small> _____ <small>SIGNATURE</small> _____ <small>ANNÉE MOIS JOUR</small>		
F – ACCÈS À L'INFORMATION		
<small>Dans le but de permettre l'évaluation de ma demande, je consens à ce que les documents que je dépose soient communiqués à d'autres ministères et organismes publics si cela s'avérait nécessaire pour l'obtention d'avis sectoriels et l'identification des permis nécessaires à la réalisation du projet.</small> _____ <small>SIGNATURE</small> _____ <small>ANNÉE MOIS JOUR</small>		

INFORMATION

1. Les renseignements personnels sont recueillis aux fins d'application des lois, des règlements et des programmes sous l'autorité du ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles.
2. La MRC de La Haute-Côte-Nord ne délivrera un bail qu'à une seule personne physique ou qu'à une seule personne morale incorporée. Dans le cas d'un groupe de personnes, un représentant doit être nommé et le bail sera délivré à son nom. Il revient aux membres du groupe de prendre entente entre eux.

S'il s'agit d'un bail pour un usage communautaire sans but lucratif, le demandeur doit être une personne morale.
3. Des frais d'administration non remboursables payables par chèque ou par mandat-poste à l'ordre de la MRC de La Haute-Côte-Nord sont exigibles au moment de l'ouverture du dossier. Les frais sont de 128 \$ auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ (147,17 \$).

Dans le cas d'une demande de location ou d'achat d'une terre à des fins commerciales ou industrielles, des frais d'administration de 388 \$ auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ (446,10 \$) sont exigibles pour l'analyse du dossier.
4. Des frais d'administration de 388 \$ auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ (446,10 \$) seront demandés pour la location d'une terre du domaine de l'État.
5. Des frais d'administration de 1 186 \$ auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ (1 363,60 \$) sont applicables pour procéder à l'évaluation de la valeur marchande en vue de vendre ou d'échanger une terre ou d'y émettre une servitude.
6. Des frais d'administration de 1 186 \$ auxquels s'ajoutent la TPS et la TVQ (1 363,30 \$) seront demandés pour la vente d'une terre, l'échange de terres, l'établissement d'une servitude ou la délivrance d'une autorisation pour l'installation d'une canalisation, d'une ligne de télécommunication ou de distribution d'énergie, la construction d'un sentier récréatif.
7. Les frais indiqués seront ajustés et arrondis au dollar près au 1^{er} avril de chaque année, selon la variation de l'indice moyen des prix à la consommation pour l'année précédente en prenant comme base l'indice établi pour l'ensemble du Québec par Statistique Canada.
8. Les frais indiqués pourront faire l'objet d'une révision selon la réglementation en vigueur.
9. Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec la MRC de La Haute-Côte-Nord.
10. Le formulaire rempli et signé par le demandeur doit être retourné à l'endroit suivant :

MRC de La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière, bureau 101
Les Escoumins (Québec) G0T 1K0

RÉSERVÉ À LA MRC LA HAUTE CÔTE NORD

Numéro de dossier :	Numéro de client :
Plan d'eau ou projet : _____	Feuillet cartographique : _____
Frais d'ouverture de dossier payés : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Mode de paiement : <input type="checkbox"/> Comptant <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Mandat-poste
Remarque : _____ _____ _____ _____ _____	

FICHE DESCRIPTIVE DU TERRAIN DE VILLÉGIATURE DEMANDÉ

Le demandeur doit remplir une fiche pour chacun des choix retenus et en fournir le pointage sur une carte à l'échelle 1:20 000. Le demandeur devra également illustrer le tracé du chemin d'accès prévu pour accéder au terrain demandé.

Une photographie de chacun des choix retenus doit aussi être jointe à la présente fiche descriptive.

1 Identification du demandeur

Nom _____

Prénom _____

2 Localisation du terrain demandé

1^{er} choix

2^e choix

3^e choix

Nom du lac ou du cours d'eau _____

Coordonnées GPS (si disponibles) : Longitude (ou Nord) : _____ Latitude (ou Est) : _____

NAD utilisé (GPS)

Emplacement identifié par le MRNF

Le terrain est situé : à moins de 100 mètres de l'eau
 de 100 à 300 mètres de l'eau
 à plus de 300 mètres de l'eau

1927 1983

N^o : _____

3 Type de villégiature projeté

Villégiature privée

Villégiature commerciale (pourvoirie)

Villégiature communautaire

Villégiature commerciale (autre)

Préciser : _____

4 Description des caractéristiques physiques du milieu

4.1 Milieu riverain

Note : Ne pas remplir cette section si le terrain est à plus de 300 mètres du lac ou à plus de 100 mètres du cours d'eau (rivière) le plus proche.

De quels matériaux la rive du lac ou de la rivière est-elle constituée ?

Sable

Gravier

Pierre

Roc

Terre glaise

Avez-vous accès à une plage de sable ?

Oui

Non

Si oui, à quelle distance de la plage (en mètres) se situe le terrain demandé ? _____

Y a-t-il près du terrain demandé un accès naturel ou aménagé (sentier, dégagement naturel, route, etc.) au lac ou au cours d'eau ?

Oui

Non

Si oui, à quelle distance (en mètres) de cet accès se situe le terrain demandé ? _____

4.2 Milieu terrestre

Pente

< 15 % 

> 15 - < 30 % 

> 30 % 

N.B. Une pente de 15 % signifie que sur une distance de 100 pieds (30 mètres), le niveau du terrain s'élève de 15 pieds (4,5 mètres).

Nature du sol

Sable et/ou gravier

Terre glaise

Matériel meuble avec pierres de dimensions variables

Si vous trouvez de la terre glaise, à quelle profondeur l'atteignez-vous ? _____

Pierrosité (présence de roches de 60 cm (2 pieds) de diamètre sur le terrain demandé)

Absence

Faible

Moyenne

Abondante

Drainage

Si vous creusez, à quelle profondeur rencontrez-vous de l'eau ?

0 à 120 cm (0 - 4 pieds)

plus de 120 cm (4 pieds et +)

Y a-t-il un cours d'eau présent à proximité du terrain ?

Oui

Non

Si oui, à quelle distance se situe le cours d'eau ? _____ mètres

Description du couvert végétal

Le terrain est boisé de :

0 à 25 %

26 à 50 %

51 à 75 %

76 à 100 %

Le couvert forestier se compose de :

résineux (75 % et plus)

feuillus (75 % et plus)

forêt mixte (précisez) _____

